

Le chant des ministres ordonnés dans l'eucharistie

Par Louis Gros Lambert,

Prêtre, responsable de la PLS et de la musique liturgique du diocèse de Belfort-Montbéliard

On s'est beaucoup appliqué à parler du chant des fidèles, du rôle de la chorale et de l'intérêt de disposer de bons chantres. Peut-être a-t-on négligé le chant du ministre ordonné. Si ce ministre n'est pas vocalement défaillant, qu'apporte le chant ?

Le ministre ordonné

Le ministre est chrétien avec les chrétiens ; il fait partie de l'assemblée. A ce titre, il chante ce que tous chantent (en prenant soin de ne pas chanter dans le micro, ce qui ne serait pas respectueux de la voix de l'assemblée, l'épouse qui parle à son époux, le Christ). Mais, pour les chrétiens, l'évêque, le prêtre et le diacre sont ministres du Seigneur. Puisqu'ils président, ils manifestent le vrai Berger qui rassemble son peuple et le conduit à la source d'eau vive.

Du fait de la présence du ministre ordonné, se trouve aboli le face-à-face de la voix de l'assemblée et de la voix du chantre ou du groupe de chant.

L'intérêt du chant

Les paroles du ministre sont de diverses natures. Les paroles dites pour informer les fidèles ne peuvent être prononcées qu'en parlant. Les paroles adressées à Dieu sont affectées d'un coefficient de respect devant sa grandeur (Dieu n'est pas un "copain") ; énoncées en chantant, elles peuvent exprimer avec plus de vérité la relation à Dieu. Enfin, le ministre dialogue avec l'assemblée.

Les dialogues

Commençons par les dialogues *La Présentation générale du Missel romain* dit en effet :

"En choisissant les parties (de la messe) qui seront effectivement chantées, on donnera la priorité à celles qui ont le plus d'importance, et surtout à celles qui doivent être chantées par le prêtre, le diacre ou le lecteur, avec réponse du peuple¹...."

"Puisque, par sa nature, la célébration de la messe a un caractère "communautaire", les dialogues entre le prêtre et les fidèles rassemblés, ainsi que les acclamations possèdent une grande signification : en effet, ce ne sont pas seulement des signes extérieurs de la célébration commune, mais des éléments qui favorisent et réalisent la communion entre le prêtre et le peuple²."

¹ *Présentation générale du Missel romain* (3ème édition typique 2002), n° 40, in *l'Art de célébrer la messe*, Paris, Desclée - Mame 2008, p. 39.

² *Ibid*, n° 34, p 37

On voit immédiatement pourquoi ces dialogues ont tout à gagner d'être énoncés avec le chant. Avec ses qualités d'intonation ferme, de rythme nettement articulé, de continuité dans l'épaisseur même de la sonorité, de connivence avec l'acoustique de l'édifice, c'est le chant qui exprime avec plus de vérité et de fonctionnalité l'unanimité et la spontanéité du peuple chrétien. En revanche, parlés à voix lourde et basse, sans l'ampleur vocale et rythmique du chant, les dialogues ne traduisent pas l'assentiment généreux des fidèles. Si le prêtre veut susciter un amen "franc et massif" au terme d'une oraison, il lui suffit de chanter "Par Jésus Christ..." De même lors du dialogue de la préface.

Comment entonner ces dialogues ? D'abord sur un mode de simplicité : pas de *bel canto* lent, peu articulé, sans vie rythmique, ni de syllabes mesurées comme pour un choral ; pas de voix triste ou geignante ou dure. Il n'y a pas lieu de "faire de la musique" au sens où cette expression signifierait quelque boursoufflure. "Le Seigneur soit avec vous" procède d'un élan du cœur et s'énonce cordialement, simplement. Et sans ralentir le début en fin de phrase, car l'assemblée répondrait sans élan. Ensuite, le célébrant veille à entonner dans le haut de son médium : l'enthousiasme s'exprime normalement sur un ton un peu élevé.

Les oraisons

Elles n'appartiennent pas aux paroles d'information ; en les énonçant, le ministre ne se soucie pas seulement que les fidèles en saisissent le sens ; car la forme de l'énoncé porte autant de réalité spirituelle que le contenu notionnel. La forme, c'est le mouvement des mots, leur rythme.

Il est possible que beaucoup de ministres énoncent l'oraison sans chanter tout en faisant valoir son mouvement interne et en l'habillant de vérité humaine. Mais il est possible qu'en chantant l'oraison avec souplesse, sans affectation, un ministre aide les fidèles à acquérir l'attitude spirituelle qui convient lorsqu'il s'agit de prier à partir d'un texte reçu de la Tradition.

La conclusion de l'oraison ("Par Jésus Christ, ton Fils...") est le cœur même de la prière. Il ne faut pas qu'elle soit énoncée rapidement, sous prétexte qu'on en connaît le contenu. Elle amènera plus sûrement un amen sonore si elle est chantée avec ampleur et fermeté. On peut concevoir que le ministre dise l'oraison et ne chante que la conclusion ; l'appel de l'amen étant essentiel.

La prière eucharistique

*"Il convient tout à fait que le prêtre chante les parties de la prière eucharistique mises en musique"*³.

Nous avons déjà parlé du dialogue de la préface. La préface elle-même est un texte lyrique puisqu'elle énonce la louange de l'Eglise. Si le célébrant ne peut pas la chanter, il peut faire valoir ce lyrisme. S'il peut la chanter, le lyrisme s'énonce dans un récitatif qui permet au texte de "passer".

L'idéal est atteint lorsque la préface aboutit naturellement à l'acclamation "Saint le Seigneur" sans qu'il y ait à changer de ton. C'est pourquoi, il est indispensable que le responsable du chant prévoie l'acclamation en fonction de la cantillation de la préface.

Le Missel prévoit que le prêtre cantille non seulement le récit de l'Institution mais aussi depuis l'épiclese de consécration jusqu'à l'épiclese de communion. La cantillation de l'embolisme, après

³ *Ibid*, n° 147, p 76

le *Notre-Père*, si celui-ci est chanté, est également recommandée et favorisera le chant de la doxologie finale.

Conclusion

Par le fait qu'il chante les dialogues, le ministre ordonné associe efficacement le peuple à ce qu'il fait. Par le fait qu'il cantille les textes qui ne visent pas la transmission d'un renseignement, il suscite chez les fidèles une attitude d'ouverture à Dieu qui est digne d'être louée et dont l'action n'est pas seulement l'objet d'une information.

Article extrait de la revue *Célébrer* N° 382.